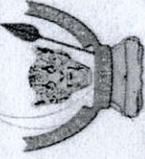


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°008/2025

A LA SOCIETE CONGOLAISE DES INDUSTRIES Sarlu.

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/008/2023, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains six millions six cent trente-neuf mille huit cent vingt-sept, cinquante-huit centimes (USD 6 639 827,58) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quarante-six mille quatre cent septante-huit, septante-neuf centimes (USD 46 478,79), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 27/01/2025.

Directeur Administratif et Financier



M. Stanislas KAYEMBE MBAYI
Directeur Général